

PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence Histoire -Niveau 3

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Licence Histoire -Niveau 3 comme suit :

Membres du jury

FOURNIER Patrick, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

TREMENT Frederic, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Semestre 1

BOSSAERT Marie, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

FRANCESHELLI Carlotta, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

HINCKER Louis, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

LAMOINE Laurent, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

SEVERIN BARBOUTIE Bettina, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Semestre 2

BOSSAERT Marie, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

BOURDIN Philippe, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

GOMIS Stephane, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

SANCHO FIBLA Sergi, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

VIALLET Ludovic, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

Le 4 décembre 2024